

Dossier : 800600

RAPPORT DE MODIFICATION CADASTRALE

CADASTRE : Du Québec
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE : Beauce
MUNICIPALITÉ(S) : Saint-Frédéric (Paroisse)
LOT(S) MODIFIÉ(S) : 7 715 085, 7 715 086, 7 715 096,
7 716 371 et 7 716 372

Les lots 7 715 086, 7 715 096, 7 716 371 et 7 716 372 ont été créés lors de la réalisation de la rénovation cadastrale. Le lot 7 715 086 remplace les lots 1215-1 et 1216-1 du cadastre de la Paroisse de Saint-Joseph. Le lot 7 715 096 remplace une partie des lots 1215 et 1216, tandis que le lot 7 716 372 (5e Rang Est) remplace une partie des lots 1215, 1216 et 1217 du cadastre de la Paroisse de Saint-Joseph et une partie du territoire sans désignation cadastrale. Le lot 7 716 371 (5e Rang Est) remplace une partie des lots 1211, 1213, 1214 et 1215 du cadastre de la Paroisse de Saint-Joseph et une partie du territoire sans désignation cadastrale.

J'ai effectué les levés des lieux et retrouvé quatre repères d'arpentage de Claude Lavoie, arpenteur-géomètre, délimitant les anciens lots 1215-1 et 1216-1 subdivisés par celui-ci. Le constat est que le positionnement du lot 7 715 086 est erroné et qu'il doit être positionné plus au nord-ouest pour que le coin sud du lot 7 715 086 corresponde avec l'emprise du 5e Rang Est, soit avec l'intersection entre les lots 7 716 371 et 7 716 372. Ainsi placée, la position de la limite entre les anciens lots 1215 et 1216 correspond mieux avec les largeurs théoriques au livre de renvoi du cadastre originaire. La mesure sud-ouest est modifiée pour 41,45 mètres afin de correspondre à celle de la limite nord-est puisque mathématiquement le lot est un parallélogramme d'une largeur constante de 41,45 mètres, soit 136 pieds anglais. Certaines limites et mesures du lot 7 715 096 sont modifiées par ce déplacement.

L'emprise nord-est du lot 7 716 372 soit la limite commune avec le lot 7 715 096 est modifiée afin d'obtenir qu'un seul segment de 152,26 mètres puisqu'il n'y a pas de cassé dans l'emprise à cet endroit selon le plan du ministère des Transports portant le numéro AA-6706-154-93-1234. La superficie de ce lot en est légèrement modifiée.

De plus, la concordance des lots 7 716 371 et 7 716 372 est modifiée pour concorder avec la limite entre les lots 1215 et 1216 établie plus haut. En effet, une partie du lot 1216 est ajoutée à la concordance pour le lot 7 716 371 et une partie du lot 1215 est enlevée pour le lot 7 716 372.

Le lot 7 715 085 est corrigé au niveau des titres. En effet, les titres de propriété affectant ce lot sont les actes portant les numéros 34567890 et 34570007 et non l'acte 24567890 inscrit lors de la rénovation cadastrale.

Cette demande de mise à jour du cadastre est faite conformément aux dispositions de l'article 3043, al.3 C.c.Q.

Préparé à Québec

Signé numériquement par : Alexandre Renaud a.-g. (matricule 2772)

Minute : 8006 datée du 11 novembre 2019

Dossier a.-g. : 1008